Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_401-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/401
DU 10 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 29

Le conseil municipal s'est réuni le dix avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du trois avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG qui a donné procuration à Marie-Christine GUILLET
Philippe ARMAND qui a donné pouvoir à Gaël LERAY
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Christiane RIBES qui a donné pouvoir à Marc PISIGO
Pierre-Nicolas GOUGEON qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Philippe CORDON

Secrétaire de séance :
Nelly BELLEC

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : Philippe CORDON, adjoint aux finances

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (BP).

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2026, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées.

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du BP 2026, et précise les grandes orientations envisagées pour le BP 2026.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_401-DE

VU le code général des collectivités locales en ses articles L. 2312-1 et D. 2312,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour 2026, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Ploeren, le 10 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Nelly BELLEC